

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE  
DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV  
ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN  
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909  
Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



**N°XCIII**

**113<sup>ème</sup> ANNÉE**

---

**2022**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Dimanche 9 octobre 2022 - Collège Henri IV



9h30 : Accueil Collège Henri IV

9h45 : Assemblée Générale

11h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts du Collège Henri IV

12h30 : **Apéritif et banquet Amical au restaurant « La Tour des Vents » Bistrot du Moulin de Malfourat à Monbazillac**

**Sous la présidence de Sylvain CONNANGLE**  
*Directeur de l'EHPAD de la Madeleine*

## *Menu*

Soupe de Champagne et ses feuilletés



Velouté de courge, butternut,  
pépite de foie gras de canard poêlé et oignons frits



Filet de canette grillé, polenta croustillante,  
gratin de pommes de terre à l'ail



Fine tartelette à la pomme,  
crème glacée à la vanille



Café

Vins de Bergerac

35€ par personne

## Note de présentation Sylvain CONNANGLE



Marié, père de deux enfants, j'ai obtenu un Bac G2 en 1983. Ensuite, je me suis orienté vers un BTS Comptabilité et Gestion que j'ai acquis en 1986.

Par la suite, j'ai rejoint l'Ehpad et me suis engagé à poursuivre, à distance, le DECF (Diplôme d'Expertise Comptable et Financière) via le CNAM.

Ainsi, j'ai pu réussir l'ensemble des modules en 1994, avec la participation de mon employeur par le biais du plan de formation, mais aussi par rapport à l'expérience acquise qui m'a permis sans aucun doute d'arriver dans cette voie.

En 1997, la Direction de l'EHPAD m'a proposé de postuler à la sélection du jury CAFDES (Certificat d'Aptitude au Fonctionnement de Directeur de l'Economie Sociale). J'ai accepté ce défi et suivi la formation à l'IRTS de Bordeaux pendant 3 ans, tout en continuant d'occuper mon poste de Directeur Adjoint. Après avoir obtenu les épreuves techniques, j'ai soutenu avec succès mon mémoire sur la problématique de la diversification de l'offre de service en EHPAD, et la nécessité d'utiliser un outil d'évaluation multidimensionnelle Québécois, précis et fiable : le SMAF (Système de Mesure de l'Autonomie Fonctionnelle).

En 2005, j'ai été promu Directeur de la structure et je me suis engagé, avec l'accord du Conseil d'Administration, à postuler à la sélection de KEDGE, afin d'effectuer un Master qualité spécifique au secteur médico-social. J'ai eu l'occasion de défendre ma thèse sur la thématique de l'approche processus dans le médico-social. Ce nouveau mode de management, très innovant, m'a permis notamment, de répartir l'organisation en zone d'activités pilotée par un professionnel

désigné et légitime. Il apporte surtout une autonomie de travail et permet d'encourager l'innovation sociale et la fluidité de la communication.

Par ailleurs, l'expérimentation du SMAF m'a incitée à mieux connaître cet outil et à me lancer dans une formation à distance avec le Centre d'Expertise de Sherbrooke. En 2013, j'ai acquis un certificat de compétences en gérontologie, qui a confirmé ma spécialité de gérontologue. Celle-ci s'appuie essentiellement sur la volonté de développer l'autonomie fonctionnelle en opposition avec le volet dépendance.

Enfin, l'évolution de la réglementation et, notamment la mise en place de l'évaluation externe, m'a conduit à candidater à la formation dispensée par Afnor certification, ce qui m'a conforté à mieux appréhender l'enjeu de cette nouvelle réglementation.

En fait, bien qu'ayant commencé avec un BTS, mon évolution professionnelle a pu se réaliser en parfaite concordance avec le bénéfice de formation tout au long de ma carrière professionnelle.

Cette remise en question permanente m'aide, sans aucun doute, à me réinventer et à m'adapter aux nouveaux enjeux qui s'orientent, nécessairement, vers une politique de développement durable.

Le BTS est donc une formidable porte d'entrée rapide sur le marché du travail. Toutefois, il ne doit pas être considéré comme un aboutissement mais plutôt comme un point de départ qui, accompagné de formations professionnelles tout au long de sa vie, aide à améliorer ses pratiques et acquérir un niveau de compétence actualisé en permanence.

Développer ses compétences, c'est une attitude que doit adopter avant tout celui qui le souhaite, mais aussi être intègre dans l'organisation qui doit jouer un rôle important pour créer des conditions favorables au développement personnel.

Formulaire à remplir et à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2022  
à la trésorière : **Françoise GARRIE**  
4, rue Dr Simounet - 24100 BERGERAC - Tél. 05 53 57 00 12

**I) IDENTIFICATION :** (en capitales S.V.P)

NOM ..... Prénom ..... Né(e) .....

NOM de jeune-fille .....

Profession .....

Adresse (avec code postal) .....

Tél. .... Portable ..... e.mail .....

**II) PROCURATION :** je donne pouvoir à mon (ma) camarade

M .....

(inscrire ici le nom d'un madataire présent à l'A.G. ou laisser en blanc) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Dimanche 9 Octobre 2022. Bon pour pouvoir.

A ..... le ..... 2022

*Signature*

**III) CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Je suis candidat au Conseil d'Administration lors de l'A.G. du Dimanche 9 Octobre 2022.

A ..... le ..... 2022

*Signature*

**IV) INSCRIPTION AU BANQUET** du Dimanche 9 Octobre 2022

Veuillez inscrire ..... personnes à 35€ = ..... €

En cas d'absence au banquet, aucun remboursement possible. Dons acceptés.

**V) J'y ajoute ma COTISATION 2022/2023 + 25,00€**

(25€ y compris le bulletin)

TOTAL ..... €

que je règle à : Amicale Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran de Bergerac par chèque bancaire. Date limite d'inscription au banquet : 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022 le nombre de places étant limité.

**VI) REMARQUES :**

.....  
.....  
.....

Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera la radiation d'office de l'abonnement au bulletin.



# XCII BULLETIN 2022

Plaquette du Centenaire disponible  
1909 - 2009

*Souscrivez au prix de 10 euros  
auprès de Françoise Garrie,  
4 rue du Docteur-Simounet - 24100 Bergerac*

## SOMMAIRE

Mot et discours du Président B. Rousseau .....	p.3
Photos .....	p.6
Création du document RGPD .....	p.7
Création du logo et activité théâtre et cirque .....	p.8
Articles orchestre et musique .....	p.9-10
La résistance en baskets - Articles presse .....	p.11
Voyage en Cantabrie .....	p.12
Georges Augieras - Dépôt de gerbe .....	p.13
Georges Coq - In Memoriam .....	p.14-15
Jean-Luc Nancy - Les anciens de l'UNEF .....	p.16-17
Curriculum Vitae Christian Regnier .....	p.18
La place du Docteur Cayla .....	p.19
Stage de citoyenneté - Subventions .....	p.20-22
Activités du bureau - Résultats du BAC .....	p.23
Compte rendu financier .....	p.24
Composition du Conseil d'Administration .....	p.25

### MEMBRES D'HONNEUR :

M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. EMILE COUNORD (1842-1927), M. MARCEL FLOURET (1892-1971), M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL-LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872-1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922), M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ELIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953), M. JEAN BARTHE (1901-2001).

### BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION :

MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDET (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

### PRÉSIDENT-FONDATEUR :

M. PAUL PETIT (1867-1941)

### ANCIENS PRÉSIDENTS :

M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1909-1920), M. ALBERT CLAVEILLE (1920-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1930-1961), M. LE DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU (1966-1984), GEORGES BRASSEM (1984-1989), RENÉ CALVÈS (1989-1999), CHRISTIAN REGNIER (1999-2007), PIERRE ROCHE-BAYARD (2007-2009)

### MEMBRES DE DROIT :

M. LE SOUS-PRÉFET DE BERGERAC,  
M. LE DÉPUTÉ DE BERGERAC,  
M. LE MAIRE DE BERGERAC,  
M. et M<sup>ME</sup> LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE BERGERAC I, M. LE CONSEILLER RÉGIONAL  
M<sup>ME</sup>. LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE,  
M<sup>ME</sup> LA PROVICEURE DU LYCÉE MAINE DE BIRAN,  
M<sup>ME</sup>. LA PRINCIPALE DU COLLÈGE HENRI IV

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT : D<sup>R</sup> BERTRAND ROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT : JEANINE DENIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : LAURENT DUBERNAT, TRÉSORIÈRE : FRANÇOISE GARRIE, TRÉSORIÈRE ADJ. : GENEVIÈVE DUVERGER-BLONDEAU, ADMINISTRATEURS : CHARLES TAMARELLE, NADINE GALINAT, MARTINE PIOCHE, MICHEL AUBRUN. ADMINISTRATEUR HONORAIRE : LUCIEN RIPOCHE,  
CONTROLEUR DES COMPTES : MARTINE ZASLAVSKY



## Le mot du président



Chers camarades et amis,

Le dimanche 9 octobre 2022 va se tenir l'assemblée générale de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée

Maine de Biran.

Souvenons-nous, l'an passé votre Association a choisi l'ouverture et a décidé de se tourner vers les élèves issus des formations BTS proposées par le lycée Maine de Biran

Ainsi, tout au long de l'année nous avons pu partager et apprécier leur engagement et celui de leurs professeurs dans un esprit

partenarial positif.

Aussi nous avons choisi cette année, pour présider l'assemblée générale et notre banquet, Monsieur Sylvain Connangle, Directeur de l'EHPAD de la Madeleine à Bergerac, personnalité issue de ce type de formation et reconnue sur le territoire bergeracois. Il saura nous expliquer toute l'importance que revêt aujourd'hui la formation pour rentrer dans la vie professionnelle.

Nous comptons sur votre présence nombreuse ... encore plus nombreuse ... pour partager ce moment mémoriel et festif.

Bonne lecture.

Le Président  
*Bertrand Rousseau*

## Discours du président Bertrand ROUSSEAU Banquet du 10 Octobre 2021

Chers amis,

Tout d'abord je voudrais vous dire combien je suis heureux que nous puissions enfin nous retrouver tous ensemble pour partager le banquet annuel qui, traditionnellement, suit notre Assemblée Générale statutaire ; l'an passé nous n'avions pas pu nous réunir en raison de la pandémie COVID 19 qui, du fait de sa redoutable recrudescence, nous avait obligés une nouvelle fois à un confinement strict. Souvenez-vous que, en dehors des gestes barrières, le vaccin promis n'étant pas disponible, nous étions dans l'obligation d'annuler les festivités auxquelles nous

sommes depuis longtemps habitués.

Heureusement que depuis nous avons appris à vivre avec... l'engagement pris par bon nombre de nos concitoyens de se faire vacciner a permis de voir reculer fortement cette pandémie.

Bien sûr il nous faut rester vigilants et se plier encore à quelques exigences sanitaires dont la vaccination itérative restera la pierre angulaire de la bonne démarche qui nous permet et nous permettra de partager ces moments de camaraderie amicale.

Par ailleurs, comme vous allez le consta-

ter nous avons commis une erreur en page deux du bulletin. En effet, la coutume veut que depuis la création de l'association notre Assemblée Générale et son banquet soient présidés alternativement par une ancienne ou un ancien élève ayant embrassé une carrière originale ou prestigieuse. Aussi nous avons sollicité une brillante journaliste à TF1, en charge du département juridique de LCI ; bien que nous l'ayons sollicitée dès le début de l'année 2021 ainsi qu'à plusieurs reprises par la suite, elle nous informait à la fin du mois d'août qu'elle ne pouvait être présente compte tenu de sa charge de travail. Domage car je pense qu'elle aurait eu bien des choses à nous dire en relation avec son activité professionnelle ou le devoir d'informer impose une rigueur d'analyse et de déontologie quelquefois contradictoire avec la rapidité de la communication.

Prévenu trop tardivement le Conseil d'Administration a décidé de ne pas demander à l'un d'entre nous de prendre le relais...

Mais peut-être que finalement son absence a donné l'occasion de réfléchir sur le devenir de l'Association ; en effet nous devons constater que le monde de l'enseignement a été complètement bouleversé depuis les trente ou quarante dernières années.

Souvenez-vous : le Collège Henri IV et le Lycée Maine de Biran avaient pour objectif d'amener les élèves à l'obtention d'un baccalauréat « élitiste » et nous faisaient oublier ceux qui ne pouvaient y prétendre s'orientant alors après le Brevet ou même avant vers le centre d'apprentissage et le monde du travail, la formation se faisant avec un patron.

Depuis on a pris conscience de l'importance de la formation à tous les niveaux et ainsi furent créés des lycées d'enseignement professionnel, le lycée des métiers « Hélène Duc » étant le dernier. Evolution de la formation au sein même du lycée

Maine de Biran avec la création des BTS dont l'objet est de former des jeunes à des métiers d'encadrement technique ou du commerce ; l'équipe de « l'Association des Anciens Elèves » peut témoigner de l'importance prise par les « cordées de la réussite » dans l'accompagnement de ces jeunes vers le monde du travail. Un grand merci pour leur engagement dans cette action menée maintenant depuis plusieurs années.

Il faut prendre acte de cette évolution et notre association se doit de pratiquer une politique d'ouverture : nous devons les associer à nos travaux car leur engagement nous semble une bonne approche de la réalité scolaire en général et en particulier sur le Bergeracois où plusieurs d'entre eux demeurent au sein de la cité...

Une idée à creuser qui demande le concours de tous ...

S'engager dans le monde associatif était aussi l'exemple que nous donnait Christian Régnier, notre plus ancien adhérent de l'association, disparu fin juin. Afin de lui rendre l'hommage qu'il mérite je voudrais vous lire la lettre que nous a adressée Monique Feyry-Miannay. Vous allez comprendre :

### **Hommage épistolaire de Christian Régnier**

" Paris le 2/10/2021,

*Je ne pourrai pas être parmi vous cette année encore et pourtant j'aurais aimé être là pour vous dire avec quelle tristesse j'étais venue sur Bergerac en cette fin du mois de juin pour assister aux obsèques d'une des figures de notre association et de Bergerac : Christian Régnier. C'était manifester toute mon admiration et mon amitié à celui qui laissera une profonde empreinte dans les cœurs et les mémoires.*

*Je n'évoquerai sa carrière universitaire et administrative que très brièvement car notre Président l'a fait. Elle fut marquée par des*

qualités d'organisateur hors pair et une curiosité intellectuelle peu commune et ouverte que ses anciens condisciples connaissaient bien. Je retiendrai seulement quelques points, c'est-à-dire ceux que j'ai découverts lors de sa retraite bien que nos deux familles aient été liées par une longue amitié.

On ne pouvait avoir que de l'admiration pour sa recherche intellectuelle peu commune sur laquelle même la maladie a eu peu de prises: il était un spécialiste de la littérature et de la langue espagnoles, en tant qu'ancien professeur au centre d'Etudes Ibériques et latino-américaines (CEILA)-Université Paris-IV Sorbonne) et à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et avait contribué par ses traductions et éditions à mieux faire connaître de grands auteurs de la Littérature sud-américaine. Mais il avait démontré ses qualités pédagogiques en travaillant sur «L'espagnol au quotidien» et en allant très loin dans ses analyses linguistiques comparées.

Ses recherches sur Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand l'avaient amené à s'intéresser également à Savinien de Cyrano, dit de Bergerac et à se plonger dans la philosophie de Gassendi et de Lamothe Le Vayer, dans cette fin du XVIIème siècle à la recherche d'un nouvel humanisme et d'une libération de l'homme grâce à l'imagination .

Christian Régnier n'était pas l'homme d'un seul registre. Il recherchait avec la même précision la réalité historique et passait au crible tous les articles , surtout les plus récents sur la Résistance Bergeracoise, car c'était sa région à laquelle il était le plus attaché comme l'ont montré ses multiples responsabilités au sein d'associations bergeracoises culturelles et des amicales d'anciens élèves car il fut habité par la passion de servir et les hommes et notre bergeracois .

Il fut ainsi un homme de dévouement continu dans sa détermination à aider ses camarades aux quels il prodiguait des paroles d'amitié et d'affection comme dans sa détermination à faire revivre la mémoire effacée d'un passé

proche.

Il fut un homme de contact, de générosité et de devoir dans la vie de tous les jours, tout en sachant draper sa belle personnalité sous les plis de la simplicité et de la discrétion.

Je voudrais bien qu'au travers de ce que je viens de tenter d'exprimer, Madame Christian Régnier et sa famille trouvent un peu de douceur dans leur peine dans la fierté de ce que fut et restera pour nous Christian Régnier. "

Monique Feyry-Miannay

Photo de l'Assemblée Générale



Photo de l'Assemblée Générale



*Photo de l'Assemblée Générale*



*Photo de l'Assemblée Générale*



## Réunions et repas au Kyriad



# Création du document RGPD

Les professeurs des classes de BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) et SAM (Support à l'Action Managériale) du lycée Maine de Biran tiennent à remercier les membres de l'amicale pour le partenariat mis en place cette année.

En effet, nous avons pu créer un groupe projet en charge de la coordination de différentes missions comme la création d'une base de données, un document RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ainsi que la conception d'un nouveau logo pour l'amicale.

Nous avons accueilli dans nos classes Mesdames Galinat, Pioche et Garrie concernant la création du logo. Elles ont présenté les valeurs de l'Amicale et sensibilisé les jeunes à la notion de lien intergénérationnel.

Nous avons également bénéficié de l'intervention de Mesdames Galinat et Durand ainsi que Monsieur Delmond qui ont présenté leurs expériences à nos étudiants. Les échanges ont été très intéressants et ces derniers ont été ravis de pouvoir bénéficier d'une ouverture sur le monde professionnel.

D'autres événements sont prévus comme une rencontre entre des anciens étudiants devenus des professionnels et nos promo-

tions actuelles.

Nous avons toujours été très bien accueillis et le partage des expériences et des connaissances de chacun fut très enrichissant. Nous sommes ravis de continuer cette aventure à la prochaine rentrée pour mettre en place de nouveaux projets avec l'amicale.

## Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran

### Formulaire de consentement RGPD

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image et des données personnelles quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne concernée.

Vu le Code civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).  
Vu le règlement général N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

J'accepte que l'Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je renseigne dans ce formulaire. Je prends note que le traitement de mes données répond aux finalités suivantes :

- Entretien du réseau entre les anciens étudiants et les professionnels
- Développer le lien entre le système scolaire et l'environnement professionnel
- Echanger entre les différents partenaires pour la mise en relation d'informations utiles au développement de chacun

J'accepte que l'Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran enregistre, capte, exploite, diffuse et utilise mon image dans le cadre des finalités précitées. Ces diffusions pouvant être partagées par toutes organisations et particuliers.

#### Détail des données collectées :

NOM : ..... Prénom : .....

Mail : .....@.....

Adresse postale : .....

.....

Tel portable : / / / / /

#### Durée de conservation des données :

Les données concernant les étudiants sont conservées tant que le profil est actif y compris après obtention du diplôme (actif = modification, consultation du compte ou des mails). Elles sont supprimées après 5 ans d'inactivité du compte ou en cas de décès. L'effacement des données est possible sur demande de l'intéressé.

#### Destinataires des données :

- Les données sont consultables, modifiables et utilisables par les membres du bureau autorisés

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place du Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07

Date :

« Lu et approuvé »

Signature

Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran  
Siren 492639927 Mail : [assohehnbirandeb@gmail.com](mailto:assohehnbirandeb@gmail.com)  
42, rue Sévigné 24100 Bergerac

## M<sup>me</sup> GALINAT et les élèves du BTS MCO



# Création du logo et activités théâtre et cirque

## Activité théâtre et cirque :

Nous tenons à remercier l'amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran pour leur soutien à notre action théâtre/cirque que nous avons proposée cette année à nos étudiants de premières années de BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) et Support à l'Action Managériale (SAM).

Ces deux activités, théâtre et cirque, ont été menées par le théâtre de la Gargouille, la première au mois d'octobre 2021, seulement quelques mois après la rentrée des étudiants et la deuxième au mois d'avril 2022.

Nos BTS forment des étudiants aux activités tertiaires (administratives et commerciales), ils doivent donc maîtriser leur savoir-être. Le théâtre leur a permis de se confronter à l'oralité et à la capacité d'intervenir devant un groupe. Pas toujours simple même pour nous professeurs parfois !

L'activité cirque, elle, a permis de prendre possession de son corps et au travers



d'activités diverses, les étudiants ont pu constater que la connaissance de ce dernier permet de travailler la maîtrise de sa communication.

Au regard des retours, notamment de l'activité théâtre, nous renouvelons le projet à la rentrée avec les promotions qui arrivent.

## Un logo pour l'amicale !



Nous avons proposé de créer un logo représentant l'amicale et ses valeurs afin qu'elle puisse avoir un signe distinctif qui permettra de

l'identifier de façon claire. Nous avons expliqué le projet à nos étudiants qui ont été très enthousiastes et contents que l'on fasse appel à leur créativité.

Une quinzaine de logos ont été créés et celui-ci a été retenu, il s'agit d'un logo « mixé » provenant de deux propositions d'étudiants. Quelques modifications ont été apportées suite aux discussions avec les membres de l'amicale (remplacement d'association par amicale par exemple, réduction ou agrandissement de police).

Nous remercions l'association d'avoir donné l'opportunité à nos étudiants de travailler sur un cas concret de communication. En effet, la démarche de création a été construite et réfléchie, chaque groupe devant expliquer ses choix tant des couleurs, formes que des polices etc... Un travail de fond suivi ensuite d'un travail de création sur logiciels. Merci également à nos étudiants pour leurs productions vraiment intéressantes et créatives.

# Musique : deux anciens de Maine-de-Biran se lancent

Originaires de Bergerac, Léo Dupeyron et Gaétan Dupont, qui se sont connus sur les bancs du lycée, ont créé le duo Lo Gatan en 2019. Ils ont sorti leur premier EP en juin

Alexis Cécilia-Joseph  
sec.bergerac@sudouest.fr

Léo Dupeyron et Gaétan Dupont se sont rencontrés sur les bancs du lycée Maine-de-Biran de Bergerac, en 2015. Ils se lient d'amitié et montent, en 2019, le duo Lo Gatan (nom issu de la contraction de leurs deux prénoms).

Ces deux amis, venus d'univers musicaux différents, n'ont pas peur de mélanger les genres. « J'ai baigné dans le milieu punk rock avec mon père et j'ai joué dans un groupe de rock au lycée », explique Léo Dupeyron, qui a commencé la guitare à l'âge de 8 ans. Pour son comparse, ce sont plutôt les cuivres qui l'ont bercé. Il a commencé le saxophone à 6 ans, et joué dans des fanfares (comme lors des fêtes de Bayonne par exemple), ainsi que dans des groupes de rue.

Léo Dupeyron assure le chant, la guitare et l'écriture. Quant à Gaétan Dupont, il se focalise sur le saxophone, le « beatmaking » et le « mix ».

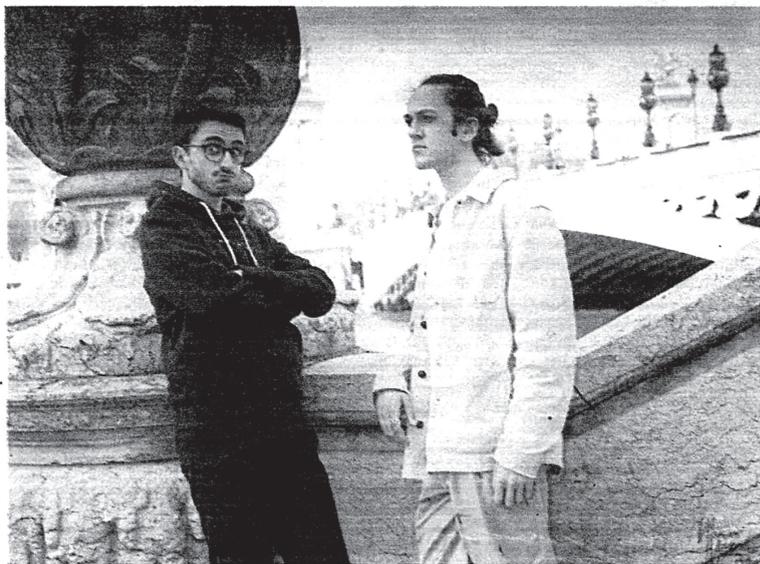
« On nous dit souvent qu'on se rapproche du groupe australien Parcels. On s'inspire aussi de ce que fait le groupe belge l'Or du commun », analyse le guitariste.

## Une mosaïque de chansons

Après la production de plusieurs titres, les deux jeunes artistes ont sorti en juin leur premier EP (1) : « Mosaic ».

« Ce qu'on faisait, c'était sympa, mais on n'avait pas encore eu le temps de sortir un EP. On a voulu proposer quelque chose de différent, montrer nos ambitions. On s'est dit "Vasy, on fait un EP" », résume Gaétan Dupont.

Pour réaliser son projet, le groupe a fait appel à un financement participatif. Sur la plateforme Ulule, les deux Bergeracois ont récolté 2 000 euros. Avec l'aide de leurs proches, les musiciens ont finalement pu disposer d'une enveloppe totale de 3 000 euros.



Gaétan Dupont et Léo Dupeyron (de gauche à droite) ont sorti leur premier EP intitulé « Mosaic ». MARWAN MOUSSA

« On a voulu proposer quelque chose de différent, montrer nos ambitions »

Pendant deux jours, ils ont ainsi pu enregistrer leur musique dans un studio parisien. Cette somme a également servi à financer le mastering de l'EP, la production des disques et la conception de la pochette. Celle-

ci a été réalisée par une graphiste russe, rencontrée sur Instagram.

Au total, « Mosaic », sorti vendredi 11 juin, a nécessité neuf mois de préparation. « Le disque est uniquement vendu à la Fnac et au Leclerc de Bergerac. En dehors de ça, c'est mission impossible de se le procurer. Alors il était impératif de le proposer sur les plateformes de streaming », confie Gaétan Dupont.

« Seule ligne éditoriale : faire ce qui nous passe par la tête », assure le duo dans son morceau « La Régalande » sorti en septembre 2020. Une phrase qui définit parfaitement « Mosaic », un disque de cinq titres sur lequel on retrouve, entre autres, des influences pop, des rythmes électro, des sonorités cubaines ains-

qu'une chanson en japonais. « C'était un vrai kif ! », se réjouit Léo Dupeyron, étudiant en langues étrangères appliquées anglais-japonais. Cette production est, en somme, une mosaïque de styles musicaux différents. D'où son titre.

Pris pas son projet de premier EP, le duo ne s'est pas encore produit sur scène. Mais cela pourrait prochainement arriver : « On ne se ferme pas de portes pour 2022 », assure Léo Dupeyron. « En 2022, Lo Gatan est sur scène ! », ajoute Gaétan Dupont.

Renseignements sur la page Facebook Lo Gatan.

(1) EP est l'abréviation du terme anglais *Extended Play*. C'est un disque d'une durée plus courte que celle d'un album.

# Le collège inaugure sa classe d'orchestre à l'école



**DES  
ÉLÈVES « DE  
TOUS LES NI-  
VEAUX » PEUVENT  
INTÉGRER LA  
CLASSE D'OR-  
CHESTRE**

## **HENRI IV**

Les 18 élèves de la classe n'ont pas attendu le mois de juin pour commencer à jouer tous ensemble. Si l'inauguration officielle de la classe d'orchestre à l'école a eu lieu le jeudi 16 juin dernier au collège, les jeunes musiciens ont débuté au mois de novembre 2021, portés par la professeure de musique Nancy Gava. La principale Marie-Hélène Hummel a évoqué un « *projet pérenne* », possible grâce à l'association « *orchestre à l'école* » qui permet à des établissements de créer des orchestres et d'acheter la moitié des instruments. Une subvention de la ville de Bergerac soutient aussi le projet.

*Les élèves ont fait une démonstration en jouant 3 morceaux, dont une reprise des White Stripes.*

Le collège comptant des enfants « *de tous les quartiers* », cela permet « *d'avoir des enfants qui n'auraient jamais eu l'occasion de pratiquer un instrument sans ce projet* », se réjouit la principale. Elle parle aussi d'un projet éducatif permettant de s'intégrer dans un groupe, qui « *dépasse la musique et la pédagogie* ». Les élèves sont de tous les niveaux, et le groupe va « *s'étoffer l'année prochaine* ». Orchestre à l'école représente 2h dans la semaine : une heure d'étude de l'instrument et une heure d'orchestre avec leurs deux professeurs spécialisés.

LE DEMOCRATE, jeudi 23 juin 2022

*L'Amicale a participé au financement de ce projet innovant*

## La résistance en baskets des jeunes d'un collège de Bergerac

Lundi 20 Juin 1994

Dans cette commune de Dordogne, le principal du collège Henri-IV veut imposer l'interdiction des baskets et des jupes et préconise le retour à un certain ordre. Nicolas, ses parents et copains ne se soumettent pas.

De notre envoyé spécial à Bergerac.

«NOS méthodes éprouvées n'ont rien de révolutionnaire: elles sont au contraire sagement traditionnelles», écrivait, en septembre 1993, Jean-Paul Archambault de Vançay, principal du collège public Henri-IV, à Bergerac (Dordogne) dans la plaquette de présentation de l'établissement. Se référant à Simone Veil, il évoque aussi la diffusion d'une « culture authentique, enracinée dans le réel ». Bref, l'homme ne cache rien de ses convictions politiques. L'affaire des baskets de Nicolas, l'élève de troisième, âgé de quatorze ans, exclu pour tenue vestimentaire incorrecte, ne doit donc rien au hasard.

Depuis quelques jours, la presse nationale ironise, s'émeut, se dit choquée par la décision de Jean- Paul Archambault de Vançay. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce chef d'établissement fait parler de lui. En particulier lorsqu'il s'était opposé à ce que les collégiens portent des pin's en classe, notamment ceux qui exigeaient la libération de Nelson Mandela ou qui relayaient l'opération du riz pour la

Somalie. « Notre rôle est d'éduquer les jeunes et de lutter contre cette espèce de nivellement. On ne s'habille pas de la même façon pour assister à un concert de rock ou à un match des Girondins de Bordeaux, répète-t-il. N'y aurait-il que les écoles privées, aujourd'hui, pour faire l'éducation des enfants » ajoute-t-il.

Tout part de la rentrée scolaire de 1993. Archambault de Vançay, sans doute encouragé par le retour de la droite au pouvoir, intègre un petit article dans le règlement intérieur du collège: « Tous les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à leurs activités : tenue de sport exclusivement pour l'éducation physique, tenue de ville classique pour tous les autres cours. Elèves et adultes doivent se garder de toute marque ostentatoire vestimentaire ou autre. » Juliette Dumont a tiqué. A la rentrée, elle a lu, signé, mais pas approuvé ce règlement. Car Juliette a une valeur: la liberté. Elle a aussi une conviction: elle croit en l'épanouissement des enfants par la reconnaissance de leur personnalité. Juliette a également un gros défaut : elle va jusqu'au bout contre l'intransigeance.

Sud-Ouest - 20/06/1994



2001. M. Quinquette, professeur de Français au Collège Henri IV, prend sa retraite. Gentil et compétent, il a su faire aimer la langue française et la littérature à plusieurs générations de jeunes Bergeracois.

La démonstration du 29 octobre 2021

### SACHEZ-LE

#### Partage ta musique : le public au rendez-vous

Des centaines d'ados, profs, parents et curieux se sont massés, mercredi 29 septembre au soir, sur le port de Bergerac, pour venir voir et écouter les artistes en herbe ou confirmés qui se produisaient sur la scène. Particularité de l'événement, impulsé par la sous-préfecture et baptisé Partage ta musique, il mélangeait des jeunes musiciens du collège, du lycée et des pros. Un spectacle monté en quelques semaines, qui a mobilisé les élèves et les équipes pédagogiques du collège Henri-IV et du lycée Maine-de-Biran, plusieurs partenaires institutionnels et beaucoup de bonnes volontés.



## Voyage en Cantabrie et Pays Basque

« Ci-joint quelques photos du Voyage en Cantabrie et au Pays Basque pour la section européenne espagnol (43 élèves de la seconde à la terminale).

Ce voyage culturel nous a permis de découvrir les magnifiques paysages de la côte cantabrique, mais aussi d'approfondir les connaissances en langue (toutes les visites étaient en espagnol) et de mieux connaître la culture de la région (visites de Santander et de San Sebastian, de la grotte d'Altamira, atelier culinaire...).

Les élèves étaient ravis et les professeurs enchantés du comportement de l'ensemble du groupe. Merci encore à l'association des anciens élèves pour son aide.

Bertrand Guillentéguy »



## Georges AUGIERAS & Dépôt de gerbe au Collège Henri IV

Georges AUGIERAS aurait pu tomber dans l'oubli de ces soldats morts lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, si sa mère Hortense n'avait pas légué à l'amicale des anciens élèves du collège Henri 4 et du lycée Maine de Biran sa maison à Bergerac à deux conditions : construire un monument en souvenir des anciens élèves morts lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et entretenir le caveau familial situé sur la commune de Ginestet au lieu dit Buade. Elle n'avait pas eu d'autres enfants et aucun autre membre de la famille n'était vivant .La maison appartient encore de nos jours à l'amicale et est louée pour un loyer modéré : pendant longtemps elle a été louée à une association à vocation sociale. Les loyers servent à aider les projets éducatifs des élèves actuels des deux établissements. Tous les ans, au moment de la Toussaint la tombe est fleurie et entretenue régulièrement. La tombe a été répertoriée en 2005 dans une publication de la société historique l'ARAH intitulée Tombes et cimetières privés du pays de La Force.

Georges Augiéras avait reçu de nombreux prix lors de sa scolarité : 2<sup>e</sup> prix de morale, 2<sup>e</sup> prix en Anglais en classe de 4<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> accessit du 2<sup>e</sup> prix en version latine en classe de 5<sup>e</sup>. Il est né le 22 juin 1896 à Buade dans la commune de Ginestet. Il a été incorporé au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale. Il est décédé à l'hôpital de Saint-Brieuc le 16 juillet 1916. Son père a été instituteur à l'école de Peymilou et sa mère a été enseignante de couture dans la même école mais sans être rétribuée. Il y avait 45 élèves. Son père est accusé par les parents d'élèves de brutalité envers les élèves et le niveau scolaire est moins bon qu'à l'école de Prignonieux, mais il garde la confiance de la municipalité. une loi de 1894 impose aux communes d'employer dans les écoles où il y a à la fois des garçons et des filles, une institutrice de couture. Malgré une certaine réticence, c'est chose faite avec la femme de l'instituteur.

*Laurent Dubernat*



## Georges COQ

Il est né le 23 mai 1889 à Cours de Piles, de Mathieu COQ et de Jeanne MOULINIER. Son père travaillait au chemin de fer à Brive. Sa mère ne travaillait pas. Il était interne au collège Henri IV, de 1902 à 1909. Il fit une brillante scolarité : il obtint de nombreux prix :

- 2<sup>e</sup> prix ex aequo de narration française en 6<sup>e</sup> en 1902

- 1<sup>er</sup> prix accessit en version latine en 6<sup>e</sup> en 1902

- 1<sup>er</sup> prix en histoire géographie en 6<sup>e</sup> en 1902

- Prix ex-aequo en anglais en 6<sup>e</sup> en 1902

- Prix d'honneur décerné en 1909 par M.GARRIGAT, conseiller général.

- Accessit 2<sup>e</sup> prix en physique chimie en 1909 en second cycle

- 2<sup>e</sup> prix en philosophie en 1909 en second cycle

Il participa à la première guerre mondiale : il était caporal au 93<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il fut blessé.

### Sa carrière professionnelle :

En 1913, il a participé, en tant que conducteur de travaux de ponts et chaussées à la construction du deuxième tunnel du Simplon qui relie la ville de Brigue en Valais, ville suisse au village d'Iselle en Italie : c'est un tunnel ferroviaire qui se situe au niveau des Alpes. Le premier tunnel avait été inauguré le 19 mai 1906 en présence du roi d'Italie Victor-Emmanuel

Il a participé en 1922 à la restauration du grand canal d'Alsace qui est parallèle au canal du Rhin. Le canal d'Alsace se situe à 50 kilomètres entre KEMES

ET VOGELGRUN. On trouve sur le long du canal les écluses et centrales hydroélectriques de Marchasheim, de Rhinau, de Gerstheim et de Strasbourg. Il relie directement les pays limitrophes à la Suisse. Ce canal a été la seule voie aménagée en feston et a permis de limiter et de contenir les crues dans un lit unique. Il existe depuis l'antiquité car utilisé par les romains. Une première restauration eu lieu au 19<sup>e</sup> siècle sous la direction de Johann GOTTFRIED TULLA entre 1842 et 1876, afin de créer un chemin de halage et de récupérer des terrains habituellement inondés pour l'agriculture. Cet aménagement posa des problèmes : c'est pour cela que de nouveaux travaux eurent lieu de 1928 à 1961. Georges COQ participa à la reconnaissance du tracé en février 1922, et au piquetage et aux études en février et mars 1922.

Il se mit en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement et sera réintégré par arrêté du 06 juin 1924 et sera affecté à partir du 01 juillet 1924 dans le département de la dordogne au service ordinaire. Il sera attaché provisoirement au bureau de Bergerac sur un emploi vacant pour remplacer à la tête de la 2<sup>e</sup> subdivision de Bergerac, M.DUPUY parti à la retraite.

### Sa carrière politique :

Il a été élu maire de Cours de Pile en 1925, en tant que radical socialiste, à une époque cette mouvance d'idées commença à émerger, surtout en dordogne. Il ne s'était pas caché de ses idées dans sa profession de foi : « Républicains convaincus, dont quelques uns ont fait leurs preuves sur l'arène politique, mais tous décidés à agir dans l'intérêt seul de notre commune, nous nous présentons à vous sous l'étiquette

des radicaux qui vous prouve que nous voulons nous unir aussi loin des errements des partis de droite que des utopies des partis d'extrême gauche. »

Il planta un mai pour fêter son élection. Lucien RUSSAC, un de ses adjoints, le félicite et se réjouit que les habitants de Cours de Pile aient pour la 1<sup>ère</sup> fois voté pour une liste radical socialiste, liste de progrès Républicain qui saura rester fidèle aux principes de 1789. Il lui assure par la même occasion le total soutien des autres élus. Ce soutien sera mis à mal quand Georges COQ leur demandera de donner une subvention de 100 francs à l'association des maires du canton, nouvellement créée avec le maire de Bergerac Gaston SIMOUNNET : le conseil municipal s'y opposera par 9 voix et 2 abstentions.

Il demandera aux habitants de pavoiser leur maison pour la fête nationale du 14 juillet. Une cérémonie aux monuments aux morts eut lieu à 10 h 30 suivi d'un banquet républicain et des feux d'artifice le soir. L'état des routes communales était tout naturellement l'une de ses préoccupations. Mais comme l'entretien coûtait cher, il demanda aux administrés de le faire. Le 5 juin 1927, il emploiera, quand même, un employé communal pour l'entretien des chemins ruraux, pour 10 francs par jour et ce 2 jours par semaine. Il ne réussira pas à obtenir un arrêt pour que le train prenne les habitants pour se rendre aux foires d'EYMET, de MARMANDE, et d'ISSIGEAC. Il a quand même réussi

à obtenir un droit de passage piétonnier sur la passerelle du pont des Gilets en contrepartie d'une participation financière de 2000 francs pour son entretien et les réparations. Le 17 janvier 1920 la fée électricité fait son apparition au bourg de Cours de Piles grâce à la mise en service de l'usine de Tuilières. Georges Coq est chargé de recueillir les signatures des maires intéressés par l'électricité. Le dimanche 7 février 1920, il expose à ses administrés comment sera développé l'électricité sur la commune.

Il meurt le 31 juillet 1928 à Bergerac où il résidait rue du nouveau séminaire avec sa femme Anaïs Moulinier. Il s'était marié à Paris le 21 juin 1919, mais il n'eut pas d'enfant. Son père qu'il avait nommé secrétaire à la mairie de Cours de Piles démissionna de lui même. Il est enterré civilement au cimetière de Cours de Piles, le 03 août 1928. Malgré un anticléricalisme militant, des catholiques assistèrent à son enterrement et de nombreux habitants des communes voisines et notamment de Bergerac. Des membres du conseil municipal de Cours de Piles notamment M. BOSVIEL qui rappela ses positions anti cléricales et M. ROUSSEL qui mit en valeur ses idées politiques et ses qualités.

*Laurent DUBERNAT*

## In Memoriam

Jean-Luc NANCY - M<sup>me</sup> RIPOCHE - M. François SERRET

## Le philosophe Jean-Luc Nancy est mort à 81 ans

Le disciple de Jacques Derrida, est mort à 81 ans, a appris l'AFP mardi 24 août auprès de son éditeur.

Les éditions Galilée qui le publiaient depuis 1973, ont confirmé l'information donnée par le quotidien Dernières Nouvelles d'Alsace, a déclaré « il était pour Galilée non seulement un auteur important, qui a publié plus d'une trentaine de titres chez nous, mais aussi un éditeur » a déclaré le fondateur de cette maison d'édition philosophique, Michel Delorme. Jean-Luc Nancy doit encore publier un essai le 21 octobre, « Cruor » sur la cruauté dans notre monde.

Né à Bordeaux, il a fait l'essentiel de sa

carrière à l'université de Strasbourg, ville où il est décédé, et où il était arrivé en 1968, après des débuts comme professeur de lycée à Colmar. Membre du Collège international de philosophie, il fut l'élève de Paul Ricoeur à la Sorbonne, et compagnon de route de Jacques Derrida (1930-2004). Son œuvre abondante aborde une multitude de sujets, mais ses principaux succès ont été « Corpus » (1992) et « Intrus » (2010), où il évoquait de façon émouvante ses problèmes cardiaques. L'un de ses derniers essais, « Un trop humain virus » (2020 Bayard) avait pour thème la pandémie de Covid-19.

## Extrait de la revue des anciens de l'UNEF

Notre ami Christian Regnier est décédé le 23 juin. Né le 28 juin 1937, il fut président de l'AGE des EPICES de France (Prépas commerce et gestion) en 1959, président de la FEP de 1960 à 1962. Administrateur du CROUS de Paris, en tant qu'étudiant puis de personnalité extérieure choisie pour les anciens de 1957 à 1971 il fut aussi VP puis SG du Paris Université Club, de 1959 à 1985. Professeur d'université, puis retraité, il fut durant une longue période membre de notre conseil d'administration. Hispaniste – il était un traducteur de Sepulveda – il était également un grand promoteur de la vie culturelle à Bergerac, où il avait présidé l'association des amis de Cyrano de Bergerac. Nous reviendrons plus longuement sur la disparition de notre ami, si présent et discret à la fois, toujours respectueux et à l'écoute des autres comme savent l'être ceux du pays de Montaigne.

R.M.

Nous publions ci-dessous le texte de **Christian Regnier**, pour notre colloque logement du 7 novembre 2015.

### LES MAISONS COMMUNAUTAIRES

« Je vais aborder une expérience vécue, un avatar de logement étudiant des années 50/60 « Les maisons communautaires ». Rappelons que les femmes venaient tout juste d'obtenir le droit de vote avec la pleine citoyenneté, répondant au programme de la Résistance.

Pour ma part, élu président de la Fédération des étudiants de Paris et siégeant au COPAR (Comité Parisien des oeuvres universitaires, ancêtre des CROUS, j'ai participé à l'application de la loi sur les œuvres de 1955 et siégé jusqu'en 1971. Le COPAR était régi par la loi de 1901, organisme de droit privé, sans but lucratif. Il était compétent en matière culturelle, sociale, de lo-

gement, de restaurants universitaires, etc.

Dans la foulée de la loi de décembre 1945 portant disparition des « maisons closes » et suppression des fiches de la « police des mœurs » et après leur « réquisition », les bâtiments des maisons communautaires furent mis à disposition du ministère de l'éducation nationale qui en transférera la gestion au COPAR qui en assurait la mise en service par le truchement du service logement des œuvres, dirigé alors par Monsieur Maisonneuve. Chacune des maisons (une bonne vingtaine) disposait d'un responsable élu ( ? ) par les locataires. Après la loi de 1955 le CNOUS et celui de Paris ne goutèrent plus cette étrange charge. J'ai encore en mémoire les débats ardues avec le Contrôleur financier du Ministère de l'Education Nationale lors de l'établissement du « bleu du budget » quand on arrivait au chapitre des « maisons communautaires ». La chaîne de tutelle et de subvention était compliquée, les relations avec les responsables de maison et le comité difficiles. De fait les responsables de maison avaient parfois entrepris un régime de sous location-illicite ; les locaux étaient vétustes et, en plus, inadaptés, la collecte des loyers très difficile, les relations avec les anciens propriétaires souvent désagréables, d'autant plus que certains d'entre eux occupaient encore une partie des lieux.

Il m'est arrivé d'en entendre une, il me semble que c'était rue des quatre vents sur fond de miroirs aux murs et plafond dire « c'était mieux avant ».

Je décidai donc en 1960 ou 1961 je crois d'abandonner ce système pour ne pas devenir « complice ou esclave » ! Et ce fut la deuxième fermeture des maisons closes.

Mais je décidai de poursuivre l'objectif logement sous une autre forme en créant à Montrouge, rue Gambetta, à deux pas de la porte d'Orléans un Foyer étudiant

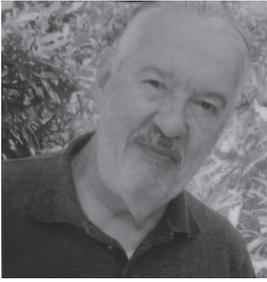
réservé aux étudiants mariés et, parfois parents d'un enfant ce qui était avec Jean ZAY à Antony la seule disponibilité pour eux. Un immeuble fut construit comprenant une vingtaine de deux pièces, avec cuisine commune pour deux appartements et locaux communs au rez-de-chaussée. Elle fut gérée par le Recteur de l'Université de Paris et le député de la Dordogne Henri Sicard. La subvention du CROUS fut maintenue, les problèmes d'éthique ayant disparu.

J'ai lu dans un article récent, il me semble sous la signature de Konopniki que « la libération sexuelle étudiante de 1968 aurait été le « point final des maisons closes » !!!

Aussi je ne résiste pas à l'envie de narrer une anecdote « vécue » à Nanterre. Je dis vécue car le hasard a voulu qu'en 1968 je sois étudiant à Nanterre où je préparais un certificat de Latin (*horresco referens*) qui me manquait et j'avais aussi à connaître des problèmes de Nanterre es qualité d'administrateur du CROUS de Paris (jusqu'en 1971).

En effet pour mettre un terme au « désordre des mœurs » des deux résidences étudiantes – garçons et filles séparés – le ministre de l'éducation Alain Peyrefitte – avait décidé d'annuler la décision du conseil d'administration du CROUS, validée par le Recteur, de les laisser en libre accès. Il imposa alors unilatéralement un règlement strict de « couvre-feu » et commanda de grandes grilles en fer pour fermer l'accès aux pavillons de nuit. Ces grilles furent rapidement livrées sur place et disparurent... la nuit suivante. Notons que M. Peyrefitte justifia sa décision en se référant au Code de la Famille... datant de Napoléon.

## Une vie riche et bien remplie de Christian Regnier



**28.06.1937 : BERGERAC**

**1956 : Etudes PARIS prépa HEC**

- Institut études hispaniques
- Institut hautes études Amérique Latine/Sorbonne
- CELSA Centre Etudes Littéraires Supérieures Appliquées, Université Sorbonne

**SA VIE PROFESSIONNELLE ET ASSOCIATIVE : 1956 UNEF (non marxiste)**

- Vice-président - Secrétaire Général PUC - Paris Université Club : 18 sections - 4000 membres

- Gestionnaire Stade Charlety : UNSS PARIS Administrateur CROUS de Paris > 1971  
- Professeur d'espagnol

- Fondation Ecole à 4 temps

- Direction Ecole de commerce des Hauts de Seine

Directeur centres de vacances culturelles CROUS de Paris en Espagne (CASTELLON de Andalousie)

- Directeur GIRE - groupe étude et recherche sur l'éducation

- Directeur SEM - S<sup>te</sup> Française de management

- Fondateur Chambre syndicale Nationale des organismes de Formation - CSNFOR.

- CGPME Ile de France

- Professeur ESCP - Ecole supérieure de commerce de Paris

- Directeur EMC - Ecole des cadres du commerce et des affaires économiques

- Professeur CELLA - Centre d'études ibériques et latino/américaine - Université Paris IV Sorbonne.

**À BERGERAC : Directeur des Centres sociaux**

- Président-fondateur de la représentation de la Dordogne

- Administrateur ADVB - Amis de la Dordogne et du Vieux Bergerac

- Rédacteur en chef de la revue « l'Avenir du Passé »

- Association France-Cameroun

- Fondateur association « Cyrano à Bergerac »

- Membre du Rotary

Publications : traducteur de PEREZ ROVERTO

(Académie Royale d'Espagne)

SEPIC VEDA (Oriliens)

20 ouvrages sur l'Espagne

Vice-président de l'association des Anciens de l'UNEF

## La Place du docteur André-Cayla

**Fils de médecin, le docteur Jean-André Cayla habitait l'ancien couvent des Récollets.**

Fils de François Alexis et de Marie-Louise Loubet le docteur Jean-André Cayla naît le 26 mars 1854 à Bergerac où il meurt le 7 Juillet 1926 : laissant sa veuve, née Henriette Hayton.

Après avoir fait ses études médicales à la faculté de Paris, il succède à son père lui-même médecin à Bergerac, et fait une longue et brillante carrière de médecin et de chirurgien.

Il habitait l'ancien couvent des Récollets qui était sa propriété. Ses meubles y formaient comme un musée d'art ancien ; il y recevait avec la grâce d'un grand seigneur que n'ont jamais oublié ceux qui eurent le privilège de s'asseoir à sa table.

### **Place des Récollets puis place du Temple.**

Sa demeure au numéro 2 présente une porte cochère qui conduit vers une cour intérieure dont les murs ont été admirablement restaurés. Il reste une partie du cloître aux colonnes cannelées soutenant l'auvent sans arceaux. Au-dessus de ce cloître un promenoir en balcon avec une balustrade en bois tourné. Dans l'aile sud, une heureuse réalisation a transféré de toutes pièces une galerie en bois de chêne sur colonnes de pierre à chapiteaux ioniques couverte d'un toit à pendentifs et pièces d'assemblage formant arc, d'époque Renaissance.

Le sous-sol hébergeait de superbes caves voûtées. Le Cloître des Récollets (datant du 17e siècle) a été restauré et se visite. L'immeuble qui possédait un jardin en terrasse avec une vue panoramique sur

la Dordogne est devenu Quai Cyrano en 2019 (l'Office de Tounsmé + IVBD). Au numéro 1, à l'angle de la rue des Récollets, le temple protestant, lui, n'a presque pas pris une ride.

De la place du Docteur André-Cayla partent en étoile les rues du Grand-Moulin, des Récollets, du Port, d'Albret, des Fargues et des Mazeaux. C'était anciennement la place des Récollets devenue, le 28 mars 1857, la place du Temple. Elle est dénommée place du Docteur-André-Cayla depuis le 18 Octobre 1946, à la demande de l'Association amicale des Anciens Élèves du collège Henri-IV de Bergerac, dont le Docteur Cayla a été le premier président en 1909.

Les plaques ont été solennellement dévoilées le 8 décembre 1946 en présence de nombreuses personnalités, dont M. Marcel Flouret, préfet de la Seine à la Libération, et de M. le professeur Laignel-Lavastine, de l'Académie de médecine.

*Louis Ferret*

### **« Le bel automobile du Docteur Cayla »**

Au début du siècle, le Dr Cayla fut l'un des tout premiers propriétaires de belles voitures automobiles. Tout Bergerac connaissait le « bel automobile » du Docteur. Il soulevait d'épais nuages de poussière sur les routes non encore goudronnées et l'on entendait partout le son familier de sa grosse trompe de cuivre à poire en caoutchouc qui lui servait d'avertisseur.

*(Chroniques de la Vie Bergeracoise, Jean Dalba)*

## Du Stage de Citoyenneté

En avril 2008 le Procureur de la République de Périgueux, Yves SQUERCIONI, connaissant mon passé de cadre dans l'industrie chimique, mon investissement au sein du Conseil de Prud'homme de Bergerac dont j'en assurerai la présidence durant trois années, d'une part, ma participation active dans le milieu associatif d'autre part, dans mes fonctions de Président des Décorés du Travail de Bergerac (ADTB 24) me demanda si j'acceptais de créer un Stage de Citoyenneté pour primo-délinquants adultes aux fins de permettre à ceux aptes à retrouver un comportement plus responsable vis-à-vis de leurs compatriotes, une réinsertion dans la vie active.

Quelque peu interloqué par cette demande, je recherchais des informations auprès d'unités de ce type existantes - fort rares il est vrai - avant de donner une réponse à mon interlocuteur : j'effectuais donc des recherches auprès d'une organisation de ce type en Corrèze où je me rendis pour assister au déroulement d'une session, ce qui me permis de me forger une idée selon laquelle je construirai le stage avec les intervenants que je devrai choisir dans différentes disciplines en premier lieu, puis adapter le déroulement des sessions en fonction des textes juridiques en orientant la trame.

Le Stage de Citoyenneté découle de la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 et défini par l'Article 131-5-1. Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, la juridiction peut, à la place de l'emprisonnement, prescrire que le condamné devra accomplir un stage de citoyenneté, dont les modalités, la durée et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat, et qui a pour objet de lui rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fon-

dée la société. La juridiction précise si ce stage, dont le coût ne peut excéder celui des amendes contraventionnelles de la troisième classe, doit être effectué aux frais du condamné.

Après les démarches laborieuses mais indispensables auprès de partenaires susceptibles de couvrir les thèmes nécessaires à l'établissement d'un programme répondant à l'ensemble des infractions rencontrées, il fut procédé à une réunion d'information de l'ensemble des intervenants fin décembre 2008, afin d'arrêter les fiches d'interventions respectives, en évitant les « doublons », à l'issue de laquelle fût rédigé et signé un « Accord Cadre » entre l'ADTB 24 et les Partenaires.

Vint ensuite le bouclage administratif du dossier, par la signature d'une Convention entre le Procureur de la République de Périgueux et l'ADTB 24.

Les premières listes de « stagiaires » parvenant à l'ADTB 24 entre le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2009, la 1<sup>ère</sup> session fut programmée les 15 et 16 décembre 2009.

En décembre 2009, Monsieur Jean-Luc GADAUD, Procureur de la République de BERGERAC signait une Convention relative à la mise en oeuvre d'un Stage de Citoyenneté avec l'ADTB 24 et pour lequel les stagiaires étaient regroupés à l'Ecole Nationale de Police de Périgueux (ENP), bénéficiant des modules communs aux deux parquets, jusqu'en décembre 2017, pour être transféré à La Filature à Périgueux fin janvier 2018.

### Quels délits ?

- Infractions routières,
- Outrages,
- Injures racistes et xénophobes,
- Infraction au Code du Travail : travail dissimulé, fausses déclarations,

- Infractions sur la législation concernant l'environnement,
- Manquements parentaux
- Vols, vols en réunion,
- Menaces de mort,
- Coups et blessures,
- Conduite en état d'alcoolémie et conduites addictives,
- Etc...

### Durée du Stage - Partenariat

Le stage porte sur 2 journées de 6 heures, en application de l'Art.R.131-37, le contenu fait l'objet d'un projet élaboré par le Président de l'ADTB 24, validé par le Procureur de la République après avis du Président du Tribunal Judiciaire, soutenu par les intervenants :

- France victimes, association des victimes d'infractions pénales,
- Union des maires (UDM 24),
- Gendarmerie Nationale,
- Police Nationale,
- Protection civile SDIS,
- URSSAF,
- Arbitre de football,
- Etc...

### Financement - fin de stage

Les frais du stage sont à la charge du mis en cause : seul l'organisateur est habilité à accorder un échéancier de règlement.

Au titre de l'Art.R.131-39,

Préalablement à la mise en œuvre du stage, l'ADTB 24 reçoit les condamnés et leur en expose les objectifs ; elle leur précise les conséquences du non-respect de leurs obligations résultant du stage, telles qu'elles découlent de l'Art. 434-41 ou telles qu'elles ont été fixées, le cas échéant, par la juridiction en application de l'art. 131-9.

Art. R. 131-40, une attestation de fin de stage est délivrée par l'ADTB 24 au Parquet, qui l'adresse à la personne ou au service chargé d'en contrôler la mise en œuvre.

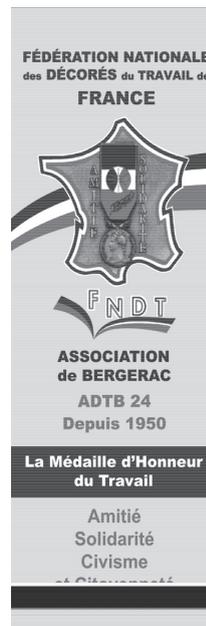
Les sessions comprennent généralement entre 10 et 15 stagiaires, rarement complètes en raison soit de maladie, soit de stages professionnels divers, défections qui n'ouvrent droit qu'à un seul report, sur justificatif, au stage suivant, faute de quoi le stagiaire s'expose à des sanctions prévues à l'article 434-41 du Code Pénal (2 ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende).

Après douze années de bénévolat au service de l'Institution Judiciaire, je mis fin à cet engagement à l'issue de la 24<sup>e</sup> session, le 17 mars 2021.

Jean-Pierre DUROU  
Président de l'ADTB 24



Cliché 21<sup>e</sup> session



Sud-Ouest 01.07.2021 - Gd Périgueux

### Jean-Pierre Durou se retire des stages de citoyenneté

Le président de l'Association des décorés du travail de Bergerac, Jean-Pierre Durou, a mis un terme, en mars, à l'animation bénévole des stages de citoyenneté pour primo-délinquants adultes qu'il a mis en place en Dordogne à la demande du procureur de la République en avril 2008. Il a salué les intervenants qui ont participé aux 24 sessions de stage, de la gendarmerie nationale aux arbitres en passant par le tribunal judiciaire, France Victimes ou encore le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 24). À 82 ans, l'ancien gouverneur du Rotary Bergerac Cyrano va poursuivre son engagement associatif pour la recherche sur la maladie de Charcot, en liaison avec le centre dédié à la lutte contre la sclérose latérale amyotrophique de Bordeaux.

RESULTATS EXAMENS JUIN 2022 Lycée MAINE DE BIRAN														
CLASSE	PRESENTS	1 GROUPE		AB	B	TB	FEL	total mention	2 GROUPE		ADMIS	REFUSES	total ADMIS	total REFUSES
		REFUSES	ADMIS						2 GROUPE	ADMIS				
TG01	34		32	7	4			11	2		1	1	33	1
TG02	34		33	8	8	7	2	25	1		1		33	
TG03	33	1	24	6	7	3		16	8		6	2	30	3
TG04	33	1	31	8	11	5	1	25	1			1	31	2
TG05	35		34	10	6	7		23	1		1		35	0
TG06	33		31	9	9	10	2	30	2		2		33	0
TG07	33	1	27	8	9			17	5		4	1	31	2
TG08	34		27	14	3	1		18	7		6	1	33	1
TG09	29	1	24	6	2	2		10	4			4	24	5
TG10	32		32	13	3	6		22					32	0
Serie Générale	330	4	295	89	62	41	5	197	31	21	10		316	14
		1,21%	89,39%	26,97%	18,79%	12,42%	1,52%	59,70%	9,39%	67,74%	32,26%		95,76%	4,24%
TK01	24	5	11	1	2			3	8	4	4		15	9
TK02	35	1	24	13	2			15	10	8	2		32	3
TK03	33	1	25	9				9	7	5	2		30	3
Bac STMG	92	7	60	23	4			27	25				77,00	15,00
													84%	16%
TK04	26	1	19	7	1	1		9	6	5	1		24	2
													92,31%	7,69%
Série Techno	118	8	79	30	5	1		36	31	22	9		101,00	17,00
		6,8%	66,9%	25,4%	4,2%	0,8%	0,0%	30,5%	26,3%	71,0%	29,0%		85,6%	14,4%

## Les résultats des BTS

Félicitations :

Cette année, nous avons le major académique Corentin Pereira qui obtient le BTS MCO avec 17,5 de moyenne.

	Présents	Admis	Refusés	Tx de réussite
<b>MCO 2</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>82,14%</b>
<b>SAM 2</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>56,25%</b>

## SUBVENTIONS 2022

500€ collège Henri IV en octobre 2021 pour l'orchestre  
 400€ au lycée Maine de Biran pour les deux promotions de BTS projet théâtre  
 200€ au lycée Maine de Biran en mai 2022 pour le voyage en Cantabrique

## Activités du bureau de l'Association (2021)

- 18/10/2021 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 27/10/2021 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 09/11/2021 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 25/11/2021 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 29/11/2021 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 30/11/2021 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 06/01/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 03/02/2022 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 10/02/2022 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS absente)
- 11/02/2022 : C.A. Collège Henri IV (procuration Jean Pierre DUROU)
- 01/03/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 04/03/2022 : Rencontre avec les classes de BTS, préparation du logo (Martine PIOCHE, Françoise GARRIE, Nadine GALINAT)
- 25/03/2022 : Rencontre avec les classes de BTS, préparation à l'entretien (Nadine GALINAT)
- 04/04/2022 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 12/04/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 14/04/2022 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 02/05/2022 : Préparation entretien d'embauche (Nadine GALINAT)
- 10/05/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 10/05/2022 : Préparation entretien d'embauche (Nadine GALINAT)
- 21/06/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 06/07/2022 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 07/07/2022 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 19/07/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad

# Compte rendu financier

A.G. du 9/10/2022

Compte d'exploitation du 01.07.2021 au 30.06.2022

Recettes	Dépenses	Solde
<p><b>Legs Augiéras</b> Loyer : 6828€</p>	<p>Travaux maison : 409€ Remboursement emprunt : 3229€ Frais bancaires : 30€ Taxe foncière : 928€ Assurance : 399€ Entretien caveau, fleurs : 167€ <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>5162€</p>	+1666€
<p><b>Gestion courante</b> Cotisations : 1275€ Divers : 85€ Intérêts livret A : 14€ Participation repas A.G. : 1155€ <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>2529€</p>	<p>Bulletins : 1110€ Secrétariat : 78€ Subventions : 1100€ Repas Tour des Vents : 1190€ Divers A.G. : 137€ Divers : 346€ <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>3961€</p>	-1432€
Solde net d'exploitation : +234€		

## ACTIF

Immeuble	150.000€
BP Compte livret	2811€
BP Compte chèque	4720€
Caisse	25€
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 157556€

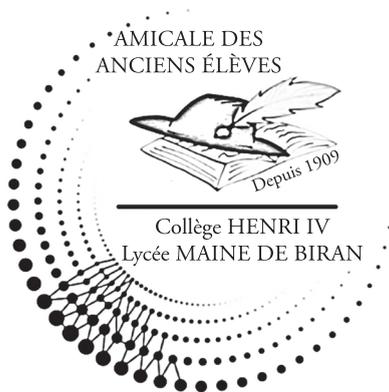
## PASSIF

Solde emprunts à rembourser	1257€
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 16959€
	18216€
<b>ACTIF NET :</b>	<b>139340€</b>

# Composition du Conseil d'Administration

Siège social : 41 rue Sévigné - 24100 Bergerac

<b>Président :</b> Bertrand ROUSSEAU	3 rue Alphonse Daudet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 74 42 90 - br.deplacements@gmail.com
<b>Vice-Présidente :</b> Jeanine DENIS	30, rue Jean-Nicot - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 24 35 - 06 81 26 80 89 - jeanineetandre@wanadoo.fr
<b>Secrétaire Général :</b> Laurent DUBERNAT	9, rue Jouanel - 24100 Bergerac Tél. 07 79 53 13 77 - dubernat-laurent@orange.fr
<b>Trésorière :</b> Françoise GARRIE	4, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 00 12 - 06 78 15 37 48 - fr.garrie@sfr.fr
<b>Trésorière Adjointe :</b> Geneviève DUVERGER-BLONDEAU	48, rue Jean de la Bruyère - 24100 Bergerac Tél. 05 53 73 29 48 - 06 07 25 25 86 - blondeau.genevieve@gmail.com
<b>Membres :</b> Nadine GALINAT	Garrigue - 24100 Bergerac Tél. 06 72 88 88 28 - nadine.galinat@orange.fr
Martine PIOCHE	1, rue des Chênes - 24100 Bergerac - Tél. 05 53 57 24 78 06 89 81 68 43 - gerald.martine@free.fr
Charles TAMARELLE	17, allée des Sables - 33210 Langon Tél. 05 56 63 22 18 - cm.tamarelle@orange.fr
Michel AUBRUN FONTAYNE	25, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 06 07 66 71 49 - maubrunfaraggi@orange.fr
Alain DELPERIER	7, rue d'Artigues - 33170 Gradignan - Tél. 06 89 81 68 43 05 56 89 02 89 - alaindelperier@orange.fr
<b>Contrôleur des comptes :</b> Martine ZASLAVSKY	St <sup>e</sup> Foy des Vignes - 24 130 GINESTET - 05 53 27 90 10 06 26 75 61 76 - martinezas@hotmail.com



Association amicale des anciens élèves  
du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941.  
Siège social : 41, rue Sévigné - 24100 Bergerac  
N° Siret 49263992700010

Ce bulletin est tiré hors commerce  
- A cent exemplaires -  
Réservés aux membres de l'association

Dépôt légal du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

Imprimerie CHARRON - Bergerac